

## **FRANCE SURETE SECURITE INCENDIE**

1 Voie Félix Eboué

94000 Créteil

Email: fssi.formation@gmail.com

Tel: 01 45 21 81 77 - Fax : 09 89 15 30 99



## **Agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes**

### **Objectifs**

Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des **ERP** et des **IGH** :

Sensibiliser les employés

Intervenir face à un début d'incendie

Alerter

Évacuer le public et accueillir les secours,

Entretenir les moyens de secours.

### **Public concerné**

Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Être titulaire du PSE 1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.

### **Contenu**

- Le feu et ses conséquences : la combustion, le comportement au feu.
- La sécurité incendie : principes de classement des établissements, les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie, desserte des bâtiments, cloisonnement, évacuation, désenfumage, éclairage de sécurité, moyens de secours.
- Les installations techniques : installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes, colonnes sèches et humides, système de sécurité incendie.
- Le rôle et les missions des agents de sécurité incendie : les services de sécurité, les consignes de sécurité et la main courante, les rondes de sécurité et la surveillance des travaux, la mise en œuvre des moyens d'extinction, appel et réception des services publics de secours.
- Visites et mises en situation d'intervention.



### **Contrôle des connaissances**

Épreuves : écrite (QCM) et pratique (rondes avec anomalies et sinistres). L'examen se déroule devant un jury présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant.

### **Le conseil de FSSI**

La réussite à l'examen nécessite un investissement personnel important de la part des participants tout au long des semaines de formation et entre chacune d'elles.

### **Remarques :**

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

- **un recyclage** si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué plus de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction

ou

- **une remise à niveau** si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

---

## **FRANCE SURETE SECURITE INCENDIE**

1 Voie Félix Eboué – 94000 Créteil

Email : fssi.formation@gmail.com Web : www.fssi-formation.fr – Tel : 01 45 21 81 77 – Mobile : 06 69 61 90 76

EURL au capital de 3000 € – SIRET 790 295 265 000 25 – Code NAF 8559 A

N° d'activité 11 94 08377 94 – Agrément SSIAP N°1403